|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| PCT/WG/7/9 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 25 AVRIL 2014 | | |

**Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

**Septième session**

**Genève, 10 – 13 juin 2014**

nouvelle norme DE L'OMPI relative à la prÉsentation des listages des sÉquences de nuclÉotides et d'acides aminÉs en langage XML (eXtensible Markup Language)

*Document établi par le Bureau international*

1. L’annexe du présent document contient la partie principale et l’annexe I du document CWS/4/7 qui sera examiné par le Comité des normes de l’OMPI (CWS) à sa quatrième session qui se tiendra à Genève du 12 au 16 mai 2014.
2. Le document CWS/4/7 invite le CWS à examiner et adopter une nouvelle norme de l’OMPI, la “norme ST.26 de l’OMPI – Recommandation de norme concernant la représentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)”. La norme proposée, qui figure à l’annexe II du document CWS/4/7 et du document CWS/4/7 Add., a été établie par l’équipe d’experts SEQL placée sous la responsabilité de l’Office européen des brevets et créée par le CWS à sa première session en octobre 2010.
3. Le document CWS/4/7 invite également le CWS à prier l'équipe d'experts SEQL d'établir une proposition de dispositions concernant le passage de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST.26 de l’OMPI, et de soumettre ces dispositions au CWS pour examen et approbation à sa cinquième session qui devrait se tenir en 2015. À cette fin, l’équipe d’experts coordonnera ses travaux avec l’organe compétent du PCT en ce qui concerne l’éventuelle incidence de la nouvelle norme ST.26 de l’OMPI sur l’annexe C des Instructions administratives du PCT, qui contient les dispositions de fond de la norme ST.25 de l’OMPI.
4. Le Bureau international présentera au groupe de travail un rapport verbal sur le résultat de l'examen du document CWS/4/7 à la quatrième session du CWS.
5. *Le groupe de travail est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[L’annexe suit]

## COMITÉ DES NORMES DE L’ompi (CWS)

## QUATRIÈME SESSION, GENèVE, 12‑16 MAI 2014

nouvelle norme DE L'OMPI relative à la prÉsentation des listages des sÉquences de nuclÉotides et d'acides aminÉs en langage XML (eXtensible Markup Language)

*(Reprise de la partie principale du document CWS/4/7)*

1. À sa première session tenue en octobre 2010, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) est convenu de créer la tâche n° 44, qui vise à établir une recommandation concernant la représentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (*eXtensible Markup Language*) pour adoption en tant que norme de l’OMPI. Le CWS a également décidé de créer une équipe d’experts chargée de mener à bien cette tâche (équipe d’experts SEQL). L’Office européen des brevets (OEB) a été désigné comme responsable de cette tâche. (Voir les paragraphes 27 à 30 du document CWS/1/10 et la tâche n° 44 dans le document CWS/3/12. L’annexe I du présent document contient également une description de cette tâche.)
2. Comme suite à cette décision du CWS, les représentants de 13 offices de propriété industrielle et le Bureau international ont été désignés pour participer à l’équipe d’experts. À ses deuxième et troisième sessions, le CWS a pris note du fait que l’OEB, en sa qualité de responsable de l’équipe d’experts, a rendu compte de l’état d’avancement des débats menés par cette équipe, et en particulier du programme de travail concernant l’élaboration des recommandations (voir les documents CWS/2/5 et CWS/3/6).
3. Après la troisième session du CWS, l’équipe d’experts SEQL a poursuivi ses débats par le biais du forum Wiki. Le rapport établi par le responsable de l’équipe d’experts sur les travaux menés par celle‑ci figure à l’annexe I du présent document.
4. Comme suite à la demande susmentionnée du CWS, l’équipe d’experts SEQL a établi une proposition de nouvelle norme pour examen et approbation par le CWS. La proposition de titre de cette nouvelle norme est la suivante : “Norme ST.26 de l’OMPI – Recommandation de norme concernant la représentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (*eXtensible Markup Language*)”. Le projet de nouvelle norme ST.26 de l’OMPI, qui contient le corps du texte et cinq annexes, figure à l’annexe II du présent document.
5. L’équipe d’experts SEQL a également été chargée par le CWS de coordonner ses travaux avec l’organe compétent du PCT en ce qui concerne l’éventuelle incidence de la nouvelle norme ST.26 sur l’annexe C des Instructions administratives du PCT (voir le paragraphe 29 c) du document CWS/1/10). Les dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST.26 de l’OMPI sont actuellement étudiées par les membres de l’équipe d’experts. Elles devraient être soumises au CWS pour examen à sa prochaine session, prévue en 2015 (voir le paragraphe 10, intitulé “Feuille de route”, de l’annexe I du présent document).
6. Les offices de propriété intellectuelle sont priés de reporter les préparatifs en vue de la mise en œuvre de la nouvelle norme ST.26 de l’OMPI jusqu’à ce que ces dispositions sur le passage d’une norme à l’autre soient approuvées par le CWS. Dans l’intervalle, il faut continuer à appliquer la norme ST.25. Dès lors, et sous réserve que la nouvelle norme soit adoptée à la session en cours (quatrième session) du CWS, l’équipe d’experts propose de joindre la note de la rédaction suivante à la nouvelle norme :

*“Note du Bureau international*

“Le CWS est convenu de prier les offices de propriété industrielle de reporter les préparatifs en vue de la mise en œuvre de cette nouvelle norme ST.26 de l’OMPI jusqu’à ce que les recommandations relatives au passage de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST.26 soient approuvées par le CWS à sa cinquième session, qui aura lieu en 2015. Dans l’intervalle, la norme ST.25 doit continuer d’être appliquée.

“La norme est publiée à des fins d’information des offices de propriété industrielle et d’autres parties intéressées.

“Le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a adopté la présente norme à [sa quatrième session tenue le 16 mai 2014].”

1. Le CWS est invité à :

*a) prendre note du rapport sur l’état d’avancement des travaux effectués par l’équipe d’experts SEQL qui fait l’objet de l’annexe I du présent document;*

*b) adopter la “norme ST.26 de l’OMPI – Recommandation de norme concernant la représentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)” comme titre de la proposition de norme;*

*c) examiner et adopter la norme ST.26 de l’OMPI, qui fait l’objet de l’annexe II du présent document;*

*d) examiner et approuver la note de la rédaction qui doit être jointe à la norme ST.26 de l’OMPI (voir le paragraphe 6 ci‑dessus); et*

*e) prier l’équipe d’experts SEQL d’établir une proposition de dispositions concernant le passage d’une norme à l’autre, conformément au paragraphe 5 ci‑dessus, et de soumettre ces dispositions au CWS pour examen et approbation à sa cinquième session.*

[Les annexes (du document CWS/4/7) suivent]

ANNEXE I (du document CWS/4/7)

# Rapport sur l’élaboration d’une nouvelle norme de l’ompi relative à la présentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (*eXtensible Markup Language*)

*Document établi par l’Office européen des brevets (OEB)*

## Rappel

1. L’Équipe d’experts chargée de la norme relative aux listages des séquences a été créée par le Comité des normes de l’OMPI (CWS) à sa première session (tenue du 25 au 29 octobre 2010) afin de traiter de la tâche n° 44 (voir le paragraphe 29 du document CWS/1/10) :

“Établir une recommandation concernant la représentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (*eXtensible Markup Language*) pour adoption en tant que norme de l’OMPI. La proposition relative à l’établissement de cette nouvelle norme de l’OMPI devrait être assortie d’une étude de l’incidence de ladite norme sur la norme ST.25 actuelle de l’OMPI, indiquant notamment les modifications à apporter à la norme ST.25.”

1. L’équipe d’experts a également été priée :

“de coordonner ses travaux avec l’organe compétent du PCT en ce qui concerne l’incidence éventuelle de ladite norme sur l’annexe C des Instructions administratives du PCT.”

1. Le rôle de responsable de l’équipe d’experts a été attribué à l’Office européen des brevets (OEB), qui a depuis lors tenu six séries de discussions sur le Wiki de l’OMPI et a présenté une version finale de la norme à des fins de consultation publique. Le principe de différenciation des aspects techniques de la norme ST.25 de ceux de l’annexe C (Instructions administratives du PCT) a fait l’objet d’un accord à la dix‑huitième session de la réunion des administrations internationales en février 2011 (voir les paragraphes 88 à 92 du document PCT/MIA/18/16) et à la quatrième session du Groupe de travail du PCT en juin 2011 (voir les paragraphes 180 à 188 du document PCT/WG/4/17).
2. Compte tenu des observations communiquées par les membres de l’équipe d’experts, une série finale de discussions a eu lieu pour trouver un accord sur les exigences de la norme.

## Rapport sur l’état d’avancement des travaux

1. L’équipe d’experts a commencé à fonctionner en février 2011 sur la base des projets élaborés par l’OEB. De nombreux offices ont participé au processus et publié des observations utiles sur le Wiki correspondant de l’OMPI.
2. En mars 2012, l’équipe d’experts a achevé la mise au point d’une version préliminaire de la norme, qui a pu être utilisée par les offices pour consulter leurs utilisateurs respectifs. Plusieurs questions essentielles ont été soulevées dans les commentaires des utilisateurs et ont été résolues en coopération avec les fournisseurs des bases de données DDBJ, EBI et NCBI.
3. La sixième série de discussions s’est achevée en septembre 2013 et la version de la norme reprenant les améliorations issues des consultations publiques et des débats ultérieurs entre les membres de l’équipe d’experts et les fournisseurs de bases de données a été publiée sur le Wiki de l’OMPI pour examen final.
4. Compte tenu des observations communiquées par les membres de l’équipe d’experts, une série finale de discussions a été tenue pour trouver un accord sur les exigences de la norme. L’équipe d’experts a provisoirement intitulé cette norme ST.26. Le corps du texte et les annexes soumis par l’équipe d’experts au CWS pour examen et approbation contiennent les améliorations suivantes par rapport à la norme ST.25 actuelle :
   1. toutes les questions procédurales du PCT sont intégrées dans les instructions administratives du PCT : la nouvelle norme se concentre sur les aspects techniques pour permettre une présentation optimale des listages des séquences (la partie relative à la biotechnologie) et pour adopter le format approprié de la présentation (en l’occurrence le XML);
   2. la partie relative à la biotechnologie a été considérablement améliorée afin de tenir compte des normes de l’industrie moderne, par exemple :
   * l’inclusion des nucléotides et des acides aminés modifiés n’ayant pas été précédemment prévus (par exemple, les D‑aminoacides, les acides nucléiques peptidiques, les morpholinos, etc.) qui ont pris de l’importance dans l’industrie et doivent pouvoir se prêter à une recherche électronique;
   * des instructions claires en ce qui concerne les séquences pourvues de brèches et les variantes de séquence;
   * une clarification concernant les caractéristiques et les annotations;
   * une cohérence avec les dernières exigences en matière de consortiums de bases de données publiques de séquences biologiques (INSDC et UniProt); et
   * la définition XML est spécifique et indépendante des normes ST.36 ou ST.96.
   1. La syntaxe prévue dans la définition de type de document (DTD) employée dans la norme ST.26 améliore la précision des données et permet d’effectuer un contrôle automatique de la qualité des données.
5. L’équipe d’experts poursuivra ses travaux sur les questions liées au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 en 2014 et 2015 afin de soumettre ses recommandations à cet égard au CWS pour examen et approbation à la cinquième session de celui‑ci.

## Feuille de route

1. Une nouvelle série de discussions sera menée après la quatrième session du CWS et portera sur l’établissement des recommandations concernant le passage d’une norme à l’autre. Ces recommandations devront être présentées au CWS à sa session de 2015.

*[L’annexe II du document CWS/4/7, présentant le projet de nouvelle norme ST.26 de l’OMPI, n’a pas été reproduite ici]*

[Fin de l’annexe et du document]